



UNIVERSITÉ DE NANTES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Université de Nantes, 1 quai de Tourville - BP 13522, 44035 Nantes Cedex 1, tél. : 02 51 89 68 07,

courriel : marchesimmo@univ-nantes.fr

adresse internet : <http://www.univ-nantes.fr>

Activité(s) principale(s) : services généraux des administrations publiques – Education – Recherche

2. Objet du marché

1% artistique des Halles - Quartier de la Création

3. Caractéristiques principales

Numéro de procédure : 19055PASR

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée restreinte et porte sur la réalisation d'une œuvre du «1 % artistique», en application des articles L.2172-2, R.2172-7 à R.2172-14, L.2123-1, R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique. Elle s'inscrit dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une ancienne halle industrielle, située sur le site du Quartier de la Création sur l'île de Nantes, qui sera dédiée à l'Ouest aux cultures numériques de l'Université de Nantes, et à l'Est aux entreprises et activités issues des filières créatives et numériques.

Mode d'attribution du marché : Marché unique

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois

4. Programme de la commande

Le projet architectural des Halles :

Le projet d'ensemble prévoit la construction d'une surface d'environ 3 356 m² pour la Halle 6 Ouest, et de 6 115 m² pour la Halle 6 Est. Les deux projets intégrant une démarche de valorisation du patrimoine industriel du quartier de la Création sur l'île de Nantes. Chaque projet est limité à sa stricte emprise parcellaire, mais entre en interaction avec l'ensemble des projets qui composent la reconfiguration de l'ancien site Alstom : Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, Halles 1 et 2 – Créative Factory. L'œuvre se situera dans des zones pratiquées et usitées quotidiennement. Elle ne devra pas gêner la circulation des usagers (étudiants et personnel). Le ou les artiste(s) devront veiller, dans le cadre de l'étude qui leur sera confiée, à ce que leur projet artistique présente un caractère pérenne et ne donne pas lieu à une maintenance complexe et coûteuse afin de rester cohérente avec la démarche environnementale du projet.

Le contexte urbain :

L'allée Niki de Saint Phalle sera incorporée à la ligne verte, qui tracée au sol matérialise toute l'année le parcours du Voyage à Nantes et qui relie les œuvres les unes entre elles. Pour intégrer la collection urbaine et le parcours du Voyage à Nantes, l'œuvre du 1% artistique doit être pensée et créée in-situ.

La notion de Numérique devra être partie intégrante de l'œuvre artistique. Il devra s'agir d'une œuvre unique, originale et exclusivement pensée pour le site.

Cette dernière entrera en dialogue avec le projet urbain et les architectures du site. L'œuvre artistique attendue amène une nouvelle lecture formelle, mentale, symbolique du lieu sur lequel elle s'implante. Elle prend pour support l'existant pour le perturber, le révéler, le modifier.

Elle sera installée dans l'espace public, et proposera des échanges avec les Halles 6 Ouest et Est, ainsi qu'avec l'ensemble du site. L'œuvre artistique attendue devra impérativement être visible entièrement de l'espace public, et ce de tous et tous les jours de l'année. Elle se découvre de jour comme de nuit.

Etant donné sa destination dans des lieux très fréquentés et en extérieur, le caractère pérenne de l'œuvre est exigé. Egalement, d'un point de vue énergétique, l'œuvre devra développer une approche maîtrisée des consommations. Par ailleurs, l'œuvre devra être autonome et ne pas nécessiter d'intervention humaine pour son fonctionnement.

L'enveloppe totale dédiée au 1% artistique s'élève à 142 916,66 euro(s) HT.

Elle comprend l'ensemble des frais affecté à la sélection, la réalisation et la mise en place de l'oeuvre, soit :

- La rémunération de l'artiste,
- La cession des droits d'auteur,
- Les taxes et cotisations,
- Le coût de la réalisation de l'œuvre,

Les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, contrôle et réception des travaux),

Le coût de l'installation de l'œuvre jusqu'à son acceptation définitive,

Les frais de publication de l'appel à candidature

L'indemnisation des membres du comité artistique

L'indemnisation des candidats non-retenus à l'issue de la phase 2.

L'Université pendra à sa charge la mission de Contrôle Technique pour l'inscription de l'œuvre sur le site.

Le budget du 1% s'entend hors frais branchement réseaux, fondations spécifiques, ou autres prestations ne relevant pas de la réalisation de l'œuvre en soi, mais de sa mise en œuvre dans les espaces publics.

Le budget total compris mise en œuvre dans l'espace public sera par conséquent décomposé en deux ensembles :

Le 1% artistique, pour un montant de 101 250,00 euro(s) HT

La mise en œuvre dans l'espace public pour un montant maximal de 41 666,66 euro(s) HT.

5. Conditions de participation

Le ou les artistes devront justifier de leur activité professionnelle par la transmission d'un numéro SIRET, d'un numéro d'inscription/affiliation et ayant droit à la maison des artistes ou AGESEA, ou par tous moyens de preuve équivalents pour les candidats étrangers.

Le dossier de candidature comprendra :

UN DOSSIER ARTISTIQUE comprenant :

1 - Une présentation de la démarche artistique.

Maximum 1 format A4 + CV actualisés (1 pour chaque artiste si groupement)

2 – Une désignation d'œuvres significatives.

1 format pdf A4 paysage par œuvre

3 - Une note d'intention des enjeux pour ce 1% artistique.

Maximum 2 pages A4 R/V

- **UN DOSSIER ADMINISTRATIF** comprenant :
 - ✓ Formulaire DC1, Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
 - ✓ Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

6. Nombre de candidats

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 4

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 4

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères suivants :

- Pertinence de la note d'intention du candidat vis à vis des enjeux de la commande ;
- Adéquation de la démarche artistique du candidat, au regard de ses références, avec les prescriptions du programme de la commande ;
- Capacités techniques et professionnelles du candidat appréciées au regard des enjeux et de la nature du projet.

7. Indemnités :

A l'issue de la sélection, maximum 4 artistes ou collectifs artistiques seront retenus. Seuls seront autorisés à présenter une offre les 4 candidats ayant été retenus lors de la phase de sélection des candidats.

Chaque candidat admis à remettre une offre se verra attribuer une prime non révisable d'un montant maximal de 5 000,00 euro(s) HT, après avis du Comité artistique sur la conformité des prestations remises au regard des exigences du règlement de consultation / Cahier des charges.

Le représentant du pouvoir adjudicateur, conformément aux propositions du Comité artistique, pourra décider de réduire ou supprimer la prime à des candidats qui auront remis une offre non-conforme au programme de la commande artistique, incomplète ou insuffisamment approfondie, ou ne respectant pas le règlement de consultation.

Pour l'équipe lauréate, cette prime sera considérée comme le premier acompte versé au titre du marché et sera donc déduite des honoraires dus.

8. Modalités de retrait des dossiers :

Le dossier de consultation est librement téléchargeable sur la plateforme

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=435657&orgAcronyme=f2h>

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Le cahier des charges

Le cahier descriptif du projet architectural

9. Remise des candidatures :

Il est attendu une réponse par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation sur la page de réponse au présent marché public :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

(N° de référence de la présente procédure : 19055PASR)

Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

La signature électronique des documents de la candidature et de l'offre n'est pas obligatoire.

10. Conditions de délai

Date et heure limites de remise des candidatures : **Le jeudi 22 août 2019 à 12h00**

Délai minimum de validité des candidatures : 120 jours à compter de la date limite de remise des candidatures

11. Date d'envoi de l'avis à la publication ou mise en ligne : 17 juin 2019

12. Autres renseignements

Pour obtenir des renseignements d'ordres administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir :

- ✓ une demande écrite sur la plateforme des marchés publics PLACE à l'adresse suivante :
<http://www.marches-publics.gouv.fr>
(N° de référence de la présente procédure : 19055PASR)